

# **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

- Général** : Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes locations de mobilier de Deco Event. Elles sont également disponibles sur le site [www.deco-event.be](http://www.deco-event.be). Sauf autre accord stipulé par écrit, les conditions générales du locataire seront réputées sans effet dans la mesure où elles y dérogent. En confirmant sa commande, le locataire reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.
- Tarif** : Le tarif de location est disponible sur le site [www.deco-event.be](http://www.deco-event.be) et s'étend en EURO et HTVA (21%). Le tarif de location s'applique par unité journalière d'utilisation. Un coefficient s'applique pour des locations à partir de 3 jours. Deco Event se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais garanti néanmoins les tarifs en vigueur au moment de la confirmation de commande.  
Les prix sont valables pour une période de trois jours ouvrables, en ce compris le jour d'enlèvement ou de livraison et le jour de retour ou de récupération. Au-delà, le prix de location fera l'objet d'un devis. A défaut de restitution des biens loués à l'expiration au terme prévu dans le contrat, la location se renouvellera de plein droit pour les périodes successives de même durée que celle initialement prévue. Toutefois, Deco Event pourra mettre fin au contrat en notifiant au locataire sa volonté de reprendre possession des biens loués à l'expiration du terme en cours. Il y a lieu d'entre par « jour ouvrable », tous les jours de la semaine, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.
- Transport et livraison** : Le locataire peut choisir d'enlever et/ou de retourner les biens loués lui-même. Dans ce cas, le transport, ainsi que la manutention de chargement et déchargement et/ou de montage et démontage sont, sauf convention contraire, au frais et risques du locataire. Tout enlèvement et tout retour doit intervenir un jour ouvrable, pendant les heures d'ouverture de Deco Event. Les biens loués peuvent également être livrés e/ou repris par Deco Event, moyennant le paiement des frais de transport. Dans ce cas, le locataire s'engage à réceptionner les biens loués au lieu et dans la tranche d'heure convenue avec Deco Event. A défaut, Deco Event peut ramener desdits biens en ses locaux, aux frais du locataire. Sont inclus dans le forfait de livraison et de reprise des biens loués une demi-heure pour le déchargement et une demi-heure pour le chargement, pour un seul homme. Toute prestation supplémentaire et toute prestation effectuée en dehors des horaires d'ouverture de Deco Event sera facturée aux conditions reprises sur la liste des prix disponible sur le site [www.deco-event.be](http://www.deco-event.be). Les prix d'étendent dans les conditions normales de transport entre notre dépôt et les lieux d'évènements. (ex/ accès facile, rez-de-chaussée, etc.).
- Biens loués** : Deco Event s'engage à honorer les commandes dans la limite des stocks disponibles. Les biens loués sont réputés être délivrés en parfait état et en quantité conforme au bordereau de livraison. Le locataire peut demander le comptage et/ou l'examen contradictoire des biens loués au plus tard au moment de l'enlèvement ou de la livraison. Toute réclamation postérieure ne sera pas reçue. La durée requise pour le comptage et/ou l'examen contradictoire sera facturée au prix de ma main d'œuvre, tant quant à leur nombre et à leur état. Les biens loués ne peuvent être utilisés par le locataire qu'avec les accessoires fournis par Deco Event. Deco Event garde en tout temps le droit de propriété sur les biens loués, notamment en cas de faillite du locataire. Aucune modification ne pourra être apportée aux biens loués.
- Restitution des biens loués** : Les biens loués doivent être restitués dans l'emballage ou conditionnement prévus à cet effet et dans l'état dans lequel le locataire les a reçus. En cas de reprise des biens loués par Deco Event, ceux-ci doivent être accessibles et prêts au chargement. A défaut, le locataire sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 75 € pour la prestation, à laquelle viendra s'ajouter les frais d'immobilisation du véhicule transporteur au moment de la récupération ainsi que les frais de main d'œuvre éventuels qui dépasseraient la demi-heure comprise dans le forfait de reprise. En outre, si les biens loués ne sont pas prêts impliquant une situation obligeant le transporteur à revenir ultérieurement, un second transport sera facturé au locataire. Le comptage et l'examen qualitatif s'effectuent dans les locaux de Deco Event. Le locataire peut demander, par e-mail envoyé avant la fin de la location, que le comptage et l'examen des biens loués soient contradictoires. A défaut d'une telle demande, le locataire est présumé accepter le comptage et l'examen qualitatif effectués par Deco Event. Tout bien loué non-restitué, détérioré ou restitué impropre à son usage, quelle qu'en soit la cause, en ce compris le vol, l'incendie ou tout événement, sera facturé à la valeur de son prix de rachat majoré de 15%.
- Modalités de paiement** : Sauf convention contraire, le prix de la location est payable préalablement via virement bancaire avant l'enlèvement. Le prix de location inclut le prix de location des biens conformément à l'article 2, le cas échéant, le prix du transport et de la livraison conformément à l'article 3 et le montant de la caution qui fait lieu de garantie en cas de restitution des biens loués dans un état ne correspondant pas à l'état initial, et ce avec un minimum de 100,00 €. A défaut de recevoir ce paiement dans sa totalité, Deco Event est en droit de refuser la délivrance des biens loués. En cas de non-respect d'une quelconque de ses obligations par le locataire, ou en cas de résiliation de la location, Deco Event se réserve le droit d'encaisser la caution, sans préjudice de son droit réclamer l'ensemble du dommage qu'elle aurait subi. Toute modification de commande 48h avant la livraison pourra faire l'objet d'un supplément. Sauf convention contraire, les factures sont payables au grand comptant. A défaut de lettre recommandée dans les 10 jours de leur date, les factures sont considérées comme acceptées définitivement par le locataire. Toute somme non-payée à l'échéance porte de plein droit et sans mise en demeure un intérêt conventionnel de 10% par mois de retard entamé. Outre cet intérêt, toute somme impayée à son échéance sera majorée de plein droit, à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible, de 15% avec un minimum de 75 €.
- Responsabilité** : Le locataire reconnaît avoir été mis au courant des règles de sécurité à respecter pour le déplacement et l'utilisation des biens loués. Il décharge Deco Event de toute responsabilité en cas d'accident. Le locataire sera tenu de pour responsable de tout vol, dégradation ou destruction survenu au matériel loué.
- Annulation** : En cas d'annulation d'une commande plus de 48 heures avant la date prévue du début de la location, il sera dû à Deco Event une indemnité égale à la moitié du montant à facturer. En cas d'annulation moins de 48 heures avant la date prévue du début de la location, l'indemnité sera égale à la totalité du montant facturé, hormis les frais éventuels de transport. L'éventuelle non-utilisation de tout ou partie des biens loués ne pourra en aucun cas dispenser le locataire d'en payer le prix.
- Tribunal et loi applicable** : La Justice de Paix de Namur, le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Namur ou le Tribunal de commerce de Namur sont seuls compétents pour les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des contrats de location passés avec Deco Event. Le droit belge est applicable.